

# Le PIAL

Un outil pour une gestion au plus proche des besoins

Réunion de rentrée des Directeurs 15/09/2021

# Une architecture complexe: Des acteurs à Mâcon et sur le terrain

A Mâcon :

le Service de l'École Inclusive : coordonne la gestion administrative et financière des personnels aesh

le coordonnateur départemental des PIAL: évalue les besoins en accompagnements et l'adéquation des moyens implantés sur les différents PIAL

le coordonnateur pédagogique du SEI : gère le plan de formation centralise et traite les différentes enquêtes, gère la cellule d'écoute

# Sur le terrain

- **Les Co-pilotes du PIAL :**
- s'assurent du bon fonctionnement du PIAL, initient les comités de pilotage, rendent compte du fonctionnement du PIAL
- **Le coordonnateur du PIAL :**
- **L'Aesh référente :**
- elle est une personne ressource , un appui méthodologique, un soutien aux nouveaux nommés , elle contribue aux travaux conduits au niveau départemental, académique, national
- **L'aesh :**
- elle a pour mission la compensation du handicap et l'acquisition par l'élève de plus d'autonomie, elle peut intervenir dans trois domaines : vie quotidienne, apprentissages scolaires , vie sociale
- **L'enseignant référent:**
- Collabore avec le coordonnateur, pour l'évaluation des besoins, le positionnement des Aesh

# Les missions du SEI

- Gestion du dossier administratif des aesh
- Gestion des contrats des aesh
- Lancement des campagnes de pré-recrutement
- Traitement des états de services des aesh
- Traitement des congés maladie, des autorisations d'absence
- Recensement des jours de grève
- Instruction des demandes de cumuls d'emploi
- Affecte à chaque PIAL un vivier d'aesh

# Les missions du coordo PIAL

- Positionne les aesh sur les élèves , informe les personnels
- Effectue un état régulier des besoins du PIAL ( calcul des besoins)
- Est destinataire des emplois du temps des aesh et transmet copie au SEI
- Il est destinataire des absences des Aesh, des élèves suivis par une Aesh il organise si nécessaire le remplacement, il fait remonter tous les mois le tableau des absences
- Il est destinataire des contrat signés qu'il transmet au SEI
- Il est informé des sorties scolaires journalières ou avec nuitées,
- Il est destinataire des comptes rendus d'entretien professionnel , il les transmet au SEI

# Les PIAL sur la circonscription d'Autun

- 2 PIAL : 152 élèves accompagnés , 76 aesh, 1 Aesh référente inte-PIAL , 2 coordonnateurs, 3 co-pilotes de PIAL
- Secteur Vallon : coordonnateur M VITURAT  
→ Collèges et écoles du secteur du Vallon , de Louis Pergaud et Hubert Reeves + école du Clos Jovet
- 45 Aesh / 88 élèves accompagnés
- adresse mail : [pial.autun@ac-dijon.fr](mailto:pial.autun@ac-dijon.fr) tel:03 85 52 13 17
- Secteur Châtaigneraie : coordonnatrice Mme TESTA  
→ Collèges et écoles du secteur de la Châtaigneraie, de Gabriel Bouthière + tout le privé + lycée Bonaparte
- 31 Aesh /64 élèves
- adresse mail: [pial.autunouest@ac-dijon.fr](mailto:pial.autunouest@ac-dijon.fr) tel 03 85 52 63 50
- Adresse mail de l'aesh référente : [aesh.ref-malc@ac-dijon.fr](mailto:aesh.ref-malc@ac-dijon.fr) tel 06 95 80 57 71 ( 03 85 52 13 17)

# Une boîte mail

## Messagerie du PIAL

### Pour les directrices et directeurs

- demande absences, PV installation, arrêt maladie, entretien de fin d'année des Aesh
- Pour les Aesh
  - Echange, demande absences, PV installation, arrêt maladie,
- Messagerie de l'AESH référente

- Reconduction de l'entretien enseignants/famille/Aesh
- [..\PIAL\guide entretien enseignants AESH famille.pdf](#)



# Des nouveautés

- Disparition des 2 jours fractionnés de congé → diminution effective du temps de présence devant élèves : 23h10
- → comment gérer la différence entre un temps plein d'accompagnement et la quotité demandée aux Aesh
- Attention particulière aux 116 heures de formation ( la formation de 60 heures existe toujours pour les nouveaux nommés) → des temps de formation à construire

Point sur les dossiers  
transmis à la MDPH

# Point sur les dossiers de demande de reconnaissance de handicap

- **Au niveau de la MDPH**
- + 1750 dossiers par rapport à 2018/2019 → Des délais plus importants de traitements
- Absence prolongée d'un personnel instructeur
- **Au niveau local**
- Des délais longs quand il s'agit d'enfants en famille d'accueil
- Des familles qu'il faut souvent relancer
- Des géva sco première demande qui arrivent sans plus d'explication
- Des mises à jour parfois nécessaires car l'envoi initial est trop ancien
- Des premières demandes tardives
- La croyance que un dossier fait = une aesh

# Avant l'envoi du dossier à la MDPH

- **Le rôle de l'école : si première demande**
- Organiser une Equipe éducative , expliquer les différents moyens de compensation
- Compléter le plus précisément possible le géva sco,
- ne pas banaliser la demande auprès de la MDPH ( difficultés importantes en classe pas toujours synonyme de dossier MDPH )
- **Le rôle de l'enseignant référent si l'élève est déjà dans le champ du handicap**
- Organiser une ESS , expliquer les orientations, les dispositifs
- Veiller à l'utilisation des documents de mise en œuvre du PPS
- Accompagner les familles dans le montage du dossier
- Envoi du dossier à la MDPH
- **Le rôle de la famille**
- Réunir tous les éléments nécessaires : cerfa de demande, certificat médical, justificatif de domicile , justificatif d'identité, bilans en sa possession, bilan psychométrique

# Circuit d'un dossier à la MDPH:4 temps

- **l'instructeur:**
- → vérification de la recevabilité du dossier puis enregistrement de la demande, *Inscription en équipe pluridisciplinaire d'évaluation*
- ***Equipe pluridisciplinaire d'évaluation***
- → étudie le dossier propose ou pas la reconnaissance de handicap , propose ou pas des compensations : orientation, aide humaine, aide matérielle, aide financière
- ***La commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées***
- → décide d'après les propositions de l'équipe d'évaluation

- **L'instructeur**

- → enregistre les décisions de la CDAPH, édite les notifications et les envoie à la famille, à la CAF, aux écoles, aux établissements et services médico-sociaux, à l'enseignant référent

# « Des nouveautés » pour les ESS

- La généralisation de l'utilisation des documents de mise en œuvre du PPS  
[..\documents ESS\docuents mise en oeuvre PPS primaire.pdf](#)
- Plus d'exigences de la part de la MDPH
- Pour un dossier déjà encours
- Une mise en évidence plus grande des aménagements mis en place,
- Le détails des outils construits pour l'élève
- Le détail précis des missions exercées par l'aesh
  
- Pour un premier dossier
- Détailler les aménagements mis en place,
- Le détails des outils construits pour l'élève
- Le détail précis des missions qui seraient exercées par l'aesh
-

# une offre médico-sociale étoffée: PCPE, EMAS

Montée en puissance des PCPE: Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées

Objectifs:

→ agir précocement en l'absence de prise en charge possible (dès la survenue ou découverte du handicap quel que soit l'âge) sur les lieux de vie de l'usagers

Comment :

→ interventions directes auprès de l'usagers, auprès des familles et des aidants

→ Le PCPE peut faire appel à divers professionnels

Pour qui :

→ toute personne reconnue en situation de handicap bénéficiant ou non d'une notification mdph pour un PCPE

→ Pour tout âge et toute déficience



- [..\PCPE\cartePCPE\\_BourgogneFrancheComte.pdf](#)
- Les EMAS : Equipes mobiles d'appui médico social